



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/031

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 15

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 mars 2021

**Le 18 mars de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVÉRIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme Perpignaa- Goulard
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. Aulanier
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	A		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. Claverie
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. Clément
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Lemire, secrétaire de séance.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/031

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2020-048 du 12 juin 2020 relative au vote du budget Primitif du budget principal,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, le budget supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- L'exécution du budget pour l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Il appartient au Conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion du budget annexe principal, dressé pour 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/031

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Atteste que le compte de gestion reprend les équilibres financiers suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	22 257 154,25	G	23 368 408,75
	Section d'investissement	B	5 873 656,96	H	4 365 273,15
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 590 468,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 404 425,69 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	28 130 811,21	= G+H+I+J	35 728 576,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 814 179,07	L	686 924,44
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 814 179,07	= K+L	686 924,44
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	22 257 154,25	= G+I+K	29 958 877,72
	Section d'investissement	= B+D+F	7 687 836,03	= H+J+L	6 456 623,28
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	29 944 990,28	= G+H+I+J+K+L	36 415 501,00

Fait à Martillac, le 18 mars 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

